



**association
des
ludothèques
françaises**

PROCES VERBAL DE L'A.G. ORDINAIRE DU 19 Mars 2016

L'assemblée générale de l'ALF s'est tenue le 19 mars 2016, à Mons en Baroeul, où nous avons été accueillis conjointement par les membres de l'ALF Nord-Pas-de-Calais et par les organisateurs du festival Ludinord. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour cet accueil.

Bien qu'ayant réuni un nombre de ludothèques assez modeste (ce dont nous tâcherons d'analyser la cause), l'assemblée s'est déroulée dans une atmosphère sereine et apaisée, propice aux échanges et aux débats qui ont été nombreux et très intéressants.

Elle a été ouverte à 9h30 et s'est terminée à 13h30 avec une demi-heure d'avance. Une réunion de CA s'est ensuite tenue pour accueillir les 3 nouveaux entrants au CA (dont deux étaient présents) et élire les membres du bureau.

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres présents, l'ensemble des personnes qui ont contribué à faire vivre notre mouvement durant cette année (par leur présence physique ou d'autres contributions), et toutes celles qui ont témoigné leur soutien à notre action et nous ont encouragé durant les derniers mois.

En espérant que l'année 2016 soit riche et fertile pour notre mouvement.

Veillez recevoir nos plus sincères et ludiques salutations.
L'équipe de l'ALF Nationale.

9h30 > ouverture de la séance

Eléments techniques

Pour le Ca, sont présents ce jour :

- Nicolas Dion,
- Sylvie Broch,
- Françoise Cunin,
- Marion Darmaillacq,
- Anne Jacope,
- Aurélia Kilgus,
- Claudine Nouraud-Bernard.

Pour les salariées, sont présents ce jour :

- Sophie Castelneau,
- Anne-Laure SALVARELLI.

1. Vote des rapports

Votants : 7 associations régionales

41 représentants des ludothèques et membres associés

1.1 PV AG (vote humain dans l'espace) Adopté

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 1 NPPV : 0

1.2 Rapport moral (vote humain dans l'espace) Adopté

Lecture du rapport moral par Aurélia Kilgus et Anne Jacopé, vices-présidentes.

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

1.2 Rapport d'activités (vote humain dans l'espace) Adopté

Présentation synthétique du rapport d'activité par Sophie Castelneau, chargée de mission.

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

1.3 Rapport de gestion et financier (vote humain dans l'espace) Adopté

Présentation et analyse du rapport de gestion par Nicolas Dion, président.

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Affectation du résultat 2015 (vote humain dans l'espace) Adopté

soit un déficit de 34 864 € affecté dans le fonctionnement courant de l'association.

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2. Vote du rapport d'orientation (vote humain dans l'espace)

2.1 Le projet politique (vote humain dans l'espace) Adopté

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2.2 La définition de la ludothèque (vote humain dans l'espace) Adopté

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2.3 Les missions (vote humain dans l'espace) Adopté

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2.4 Le système de représentation (vote humain dans l'espace) **Adopté**

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2.5 Les adhésions (vote humain dans l'espace) **Adopté**

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2.6 L'organisation territoriale (vote humain dans l'espace) **Adopté**

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2.7 Le label (vote humain dans l'espace) **Adopté**

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

2.8 La communication (vote humain dans l'espace) **Adopté**

Collège des associations régionales

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

Collège des ludothèques et des membres associés

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

3. Election du Conseil d'administration (vote à bulletin secret)

Rappel des conditions statutaires de composition du conseil d'administration :

"L'association est dirigée par un conseil de 6 à 24 membres élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles. Le conseil est renouvelé chaque année par tiers. Sont éligibles au C.A. les membres actifs et les membres associés. Ils constituent 2 collèges. Le 1er collège est constitué de représentants des associations régionales, le 2ème collège de représentants des ludothèques et des membres associés.

Le 1er collège dispose de 15 sièges au C.A. (une association régionale ne peut disposer de plus d'un poste) ; le 2ème collège de 9 sièges dont 7 sièges pour les représentants des ludothèques (3 sièges sont réservés aux représentants des ludothèques situées dans une région sans association régionale) et 2 pour les membres associés.

Chaque collège élit ses représentants. Sont élus les candidats ayant obtenus la majorité des voix plus une. En cas d'égalité entre des personnes, et pour les départager, il sera procédé à un nouveau vote. Seront élus ceux qui obtiendront le plus de voix."

Résultat de l'élection :

- **Election du 1^{er} collège : collège des associations régionales**

Ce collège dispose de 15 sièges.

Sont candidates et sont élus :

1. Rémi ARBEAU, sortant et candidat pour l'ALF Ile-de-France = 7 voix

2. Romuald CHANCEREL, sortant et candidat pour l'ALF Pays de la Loire = 7 voix
3. Françoise CUNIN, sortante et candidate pour l'ALF Lorraine = 7 voix
4. Aurélia KILGUS, démissionnaire collège ludothèque et candidate pour la région PACA = 7 voix
5. Séverine ZERAOULIA, candidate pour l'ALF Nord-Pas-de-Calais = 7 voix

- **Election du 2ème collège : collège des ludothèques et des membres associés**

Ce collège dispose de 9 sièges dont 7 sièges pour les représentants des ludothèques (3 sièges sont réservés aux représentants des ludothèques situées dans une région sans association régionale) et 2 pour les membres associés.

- Est candidate et est élue au titre des ludothèques situées dans une région avec association régionale :

Louiza BOUREZAK, ludothèque Ludule, Cruscades (11) = 41 voix

- Est candidate et est élue au titre des ludothèques situées dans une région sans association régionale :

Adeline RIVOLLIER, ludothèque Ludoplanète, Beauvais (60) = 41 voix

13h30> Fin de l'AGO

Le président
Nicolas Dion

La secrétaire
Françoise Cunin